

**COMMUNE DE
TANINGES**



74440 TANINGES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 25 mars, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Taninges, légalement convoqué le 19 mars 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 21

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER adjointes, Fernand DESCHAMPS, René AMOUDRUZ, François CARILLO adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Béatrice JACQ, Aurélie BONNET, Carine BIGOT, Marie COQUILLEAU Marise FAREZ, Esther ALTENA (départ à 23H au point N°14), Mrs Alain CONSTANTIN, Yannick CHARVET, Laurent PERRIER, Christian ANTHONIOZ, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD, Cédric BUFFET.

POUVOIRS : Audrey SAUCIAT pour François CARILLO, Jonas CHEREAU pour Béatrice JACQ

Monsieur Laurent PERRIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Table des matières

01 – Délibération n°2021-033 : compte-rendu du maire.....	3
02 – Délibération n°2021-034 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021	3
03 – Délibération n°2021-035 - délégations du maire (investissements) : approbation du principe de présenter au conseil, pour validation, des fiches-programmes (projection d'une trame à l'écran) selon la décision du maire.....	4
04 – Délibération n°2021-036 Approbation du tarif de restauration scolaire applicable aux familles en septembre 2021	4
05 – Délibération n°2021-037 - budget annexe cantine : approbation du budget 2021	5
06 – Délibération n°2021-038 taux d'imposition communaux – année 2021.....	6
07 – Délibération n°2021- 039 budget principal : affectation des résultats du compte administratif 2020	7
08 –Délibération n°2021- 040 budget principal : approbation du budget 2021	8
09 - Délibération n°2021- 041 approbation du prix de l'eau (2021) (part communale)	10
10 – Délibération n°2021- 042 budget annexe eau : affectation des résultats du compte administratif 2020	11
11 – Délibération n°2021- 043 budget annexe eau : approbation du budget 2021	12
12- Délibération n°2021- 044 approbation du prix de l'assainissement (2021) (part communale).....	13
13 – Délibération n°2021- 045 budget annexe assainissement : affectation des résultats du compte administratif 2020.....	14
14 – Délibération n°2021- 046 budget annexe assainissement : approbation du budget 2021	15
15 – Délibération n°2021- 047 Projet de vente « maison Lison »	17
16– Délibération n°2021- 048 accord-cadre multi-attributaire à bons de commandes (petits travaux de voirie et réseaux) : proposition d'attribution par la commission de choix	18
17 – Délibération n°2021- 049 approbation d'une demande de subvention au conseil départemental (CDAS 2021) : voirie (enrobés), portes-antipaniques (écoles), travaux (wc Chevaly)	19
18 – Délibération n°2021- 050 approbation d'une demande de subvention leader : sentier balcon touristique et patrimoniale du Brion.....	20
19 – Délibération n°2021- 051 approbation d'une demande de subvention a la région (programme bonus relance) : travaux MJC.....	21
20 – Délibération n°2021- 052 groupement de commande CCMG (voiries et signalétique) : approbation de la convention (coordination par la CCMG).....	22
Informations et questions diverses	23

01 – Délibération n°2021-033 : compte-rendu du maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme,...).

Depuis le conseil du 11 mars, il n'y a pas eu de nouvelles commandes supérieures à 10 000 €. Mr le Maire donne des informations sur les commandes passées relatives à l'éclairage public (entretien).

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal,**

- **PREND acte du compte-rendu du Maire**

**A Tanninges, le 25 Mars 2021
Le Maire,
Gilles PEGUET**

02 – Délibération n°2021-034 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le PV de la séance du 11 mars 2021.

Dans le prolongement du règlement du conseil validé par le conseil lors de sa séance du 11 février 2021, le compte-rendu du conseil, affiché et diffusé sur le portail de la mairie, sera globalement le même (contenu et rédaction) que le procès-verbal, déduction faite des mentions en italique représentant les interventions des conseillers en séance.

Sur cette base, et demande d'ajouts au PV, Monsieur le Maire, propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 à la prochaine séance.

**A Tanninges, le 25 Mars 2021
Le maire,
Gilles PEGUET**

03 – Délibération n°2021-035 - délégations du maire (investissements) : approbation du principe de présenter au conseil, pour validation, des fiches-programmes (projection d'une trame à l'écran) selon la décision du maire

Il est présenté au conseil une proposition de trame de fiche programme. Le conseil doit valider l'architecture d'une telle synthèse permettant dans le futur de faire valider par le conseil les nouveaux programmes.

Ce nouveau processus additionnel n'étant pas forcément applicable pour tous programmes, il est proposé au conseil de donner délégation au maire sur ce point ; en l'espèce, Monsieur le Maire dans cette hypothèse, sélectionnerait les projets qui nécessitent la rédaction d'une fiche-programme à présenter pour validation au conseil.

Le conseil municipal, ayant approuvé à l'unanimité le principe de présentation d'une telle fiche programme, Monsieur le Maire, propose de voter au prochain conseil le seuil à partir duquel les fiches-programmes seront à présenter et à valider par le Conseil.

A Taninges, le 25 Mars 2021
Le maire,
Gilles PEGUET

04 – Délibération n°2021-036 Approbation du tarif de restauration scolaire applicable aux familles en septembre 2021

Le conseil doit approuver une proposition de tarification applicable aux familles à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Mme Gisèle TRIPOZ, élue adjointe référente, présente cette proposition en rappelant :

- le déficit structurel de la cantine
- le tarif actuel facturé aux parents soit 6 € dont 0.70 € de frais d'encadrement
- la baisse du prix d'achat à la MDEF (CE1/CE2) depuis 2020 (-10%), la baisse du prix d'achat (maternel) de – 12% applicable en sept. 2021, le maintien des prix d'achat pour 2021/2022 concernant les élèves (CM1/CM2) prenant leur déjeuner au collège (DSP conseil départemental – Elior).

Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 7 contre (Mmes Esther ALTENA, Marie COQUILLEAU, Marise FAREZ, Béatrice JACQ, et MM. Cédric BUFFET, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN), 2 absents (M. Thibault HENRIOUD, Mme Aurélie BONNET),

APPROUVE le maintien du tarif de restauration scolaire applicable aux parents à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021 jusqu'à juillet 2022

A Taninges, le 25 Mars 2021
Le maire,
Gilles PEGUET

05 – Délibération n°2021-037 - budget annexe cantine : approbation du budget 2021

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de budget primitif de la cantine scolaire 2021, tel que préparé par la commission des finances.

Section de Fonctionnement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **616 297.77 €**. La répartition est la suivante :

DEPENSES

Dépenses de l'exercice	228 000 €
Déficit reporté	388 296.77 €
TOTAL	616 296.77 €

RECETTES

Recettes de l'exercice (chapitre 70)	483 296.77 €
Remboursements ELRES (chapitre 77)	18 000 €
Subvention communale d'équilibre (chapitre 77)	115 000 €
TOTAL	616 296.77 €

Section d'investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **16 643.41 €**. La répartition est la suivante :

DEPENSES

Déficit reporté	16 643.41 €.
TOTAL	16 643.41 €.

RECETTES

Emprunts	16 643.41 €.
TOTAL	16 643.41 €.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 5 contre (Mme Esther ALTENA,
MM. Cédric BUFFET, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN, Thibault HENRIOUD), et 2
abstentions (MMES Marie COQUILLEAU, Marise FAREZ)**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du budget de la cantine de la commune pour 2021, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de fonctionnement : **616 296.11 €**

Section d'investissement : **16 643.41 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Taninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

06 – Délibération n°2021-038 taux d'imposition communaux – année 2021

Il est rappelé au conseil que compte tenu des changements de réglementation, le conseil n'a pas à voter la taxe d'habitation (TH résidence principale) et que la collectivité percevra en 2021 à « l'euro près » la recette correspondante (2020) soit environ 1 800 K€ de la part du département et pour partie de l'Etat ; s'agissant de la taxe d'habitation des résidences secondaires, le taux a été gelé sur 3 ans.

Le conseil doit délibérer sur le taux 2021 de la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti. En 2019 (délibération du 11 avril 2019), ces taux étaient respectivement de 12.75% et de 81.17% (recettes respectives de 829 770 € et de 60 796 €).

Lors du conseil du 18 juin 2020, le conseil avait délibéré pour un maintien de ces taux soit 12.75% et de 81.17%, représentant ces deux recettes correspondantes à hauteur de 843 K€ et 61 K€.

Selon le formulaire 1259 reçu de la DDFIP et à renvoyer en sous-préfecture (nouvelle formule intégrant la « suppression » de la TH, si le conseil décide d'un maintien inchangé de l'imposition locale, les taux seraient de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.78 %
12.75% pour la part communale
12.03% pour la part départementale affectée à la commune
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81.17 %

Représentant une ressource prévisionnelle de 1 652 988 € pour 2021, soit des ressources fiscales locales prévisionnelles d'un montant total de 2 679 748 € (incluant la TH, les allocations compensatrices, le versement du coefficient correcteur, déduit du fonds national de garantie individuelle des ressources).

Une notice explicative sur la suppression de la taxe d'habitation a été envoyée aux conseillers.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les taux d'imposition, part communale, pour l'année 2021, fixés à, et repris dans le formulaire 1259 joint à la présente délibération :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.78 %
12.75% pour la part communale
12.03% pour la part départementale affectée à la commune
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81.17 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

07 – Délibération n°2021- 039 budget principal : affectation des résultats du compte administratif 2020

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat 2020, issu du compte administratif voté par le conseil municipal le 11 mars 2021.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **584 767.20 €**.

Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'investissement (CA 2020) s'établissant à **- 864 474.48 €**, selon la réglementation, il n'y a pas lieu de procéder au vote car l'excédent de fonctionnement doit être affecté en totalité à la section d'investissement.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, prend acte de :**

- **L’AFFECTATION totale** de l’excédent de fonctionnement soit 584 767.20 € à la section d’investissement (BP 2021).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

08 –Délibération n°2021- 040 budget principal : approbation du budget 2021

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de budget primitif 2021 du budget principal, tel que préparé par la commission des finances, lors de ses réunions. Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

Ce projet s’équilibre en recettes et en dépenses à **5 271 000 €**. La répartition est la suivante :

DEPENSES

Dépenses de l’exercice	5 271 000 €
Dont dotations aux amortissements	897 000 €
TOTAL	5 271 000 €

RECETTES

Recettes de l’exercice	5 271 000 €
------------------------	--------------------

Section d'investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **3 841 000 €**. La répartition est présentée par Monsieur le Maire, comme suit :

DEPENSES

Dépenses de l'exercice	3 841 000 €
Dont déficit	864 474.48 €
Dont remboursement sur emprunts (chap. 16)	565 000 €
Dont immobilisations incorporelles (chap. 20)	97 723.68 €
Dont immobilisations (chap. 21)	1 290 703.21 €
Dont immobilisations en cours (chap. 23)	757 727.75 €

RECETTES

Recettes de l'exercice	3 841 000 €
Dont affectation du résultat de fonctionnement	584 767.20 €
Dont subventions	396 850 €
Dont immobilisations corporelles	390 000 €
Dont emprunts	1 149 500 €
Dont amortissements	897 000 €

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 5 contre (Mme Esther ALTENA,
MM. Cédric BUFFET, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN, Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du budget principal de la commune pour 2021, équilibré en recettes et en dépenses, à :
Section de fonctionnement : **5 271 000 €**
Section d'investissement : **3 841 000 €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

09 - Délibération n°2021- 041 approbation du prix de l'eau (2021) (part communale)

Lors de sa séance du 11 avril 2019, le conseil avait voté pour un maintien du tarif (parties fixe et variable) 2019 par rapport à 2018. De même, lors du conseil du 2 Juillet 2020, le conseil avait délibéré pour 2020 sur le maintien inchangé du tarif 2019.

Monsieur le Maire avait rappelé le 2 juillet 2020 que l'impact de l'UFT (coût d'exploitation) sera de l'ordre de +0.10€/m³, les travaux de l'UFT devant finir à l'automne 2021.

Il rappelle également que le terme du contrat actuel avec Veolia est fixé à 2027, date à laquelle la CCMG reprendra la compétence du service public de l'eau.

Pour information uniquement, quelques informations reçues de Veolia quant à sa gestion commerciale avec les abonnés :

Rythme de facturation:

Semestrielle (sauf pour les clients mensualisés pour lesquels il n'y a pas de facture d'acompte puisque la mensualisation est annuelle).

Praz de Lys:

En mars : acompte 45% de la consommation N-1

En août : solde consommation suite relevé en Juillet

Taninges Bourg:

En avril : acompte 45% de la consommation N-1

En octobre: solde consommation suite relevé en août / sept.

Tarifcation:

Consommation facturée à terme échue.

Part fixe facturée d'avance par appartement.

Actualisation:

Eau: Les tarifs sont révisés selon un indice Insee connu au 01/10/N-1

Assainissement : Les tarifs sont révisés selon un I=indice Insee connu au 1er jour de la période d'abonnement et de consommation considérée.

Les primes fixes sont établies par compteur ou par logement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le maintien du tarif 2021 du prix du service public de l'eau donc inchangé par rapport à 2020 soit :
 - **0.4577 €/m³ HT la part communale proportionnelle**
 - **38.56 € HT la part communale fixe**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 25 mars 2021

Le maire, Gilles PEGUET

10 – Délibération n°2021- 042 budget annexe eau : affectation des résultats du compte administratif 2020

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat 2020 (budget eau), issu du compte administratif voté par le conseil municipal le 11 mars 2021.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **125 513.42 €** dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement	:	125 513.42 €
Section d'investissement	:	0 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice du compte administratif 2020 du budget eau de la commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement	:	125 513.42 €
Section d'investissement	:	0 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 25 mars 2021

**Le maire,
Gilles PEGUET**

11 – Délibération n°2021- 043 budget annexe eau : approbation du budget 2021

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2021 (un exemplaire étant remis à chaque conseiller) :

Section de fonctionnement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **349 514 €**. La répartition est la suivante :

DEPENSES

Dépenses de l'exercice	349 514 €
Dont dotations aux amortissements	151 000 €
Dont virement prévisionnel à la section d'investissement	148 273.88 €

RECETTES

Recettes de l'exercice	349 514 €
Dont excédent de fonctionnement reporté	125 513.42 €

Section d'investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 200 860 €**. La répartition est présentée par Monsieur le Maire, dont :

DEPENSES

Dépenses de l'exercice	2 200 860 €
Dont compte 13 : subventions d'investissement	24 000 €
Dont compte 16 : emprunts et dettes	113 000 €
Dont compte 20 : immobilisations incorporelles	180 351.33 €
Dont compte 21 : immobilisations corporelles	94 000 €
Dont compte 23 : immobilisations en cours	1 789 508.87 €

RECETTES

Recettes de l'exercice	2 200 860 €
Dont excédent antérieur reporté	606 093.29 €
Dont subventions	1 115 492.83 €
Dont compte 16 : emprunts	180 000 €
Dont compte 28 : amortissements	151 000 €
Dont autofinancement complémentaire	148 273.88 €

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 5 abstentions (Mme Esther
ALTENA, MM. Cédric BUFFET, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN, Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du budget de l'eau de la commune pour 2021, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de fonctionnement : **349 514 €**

Section d'investissement : **2 200 860 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

12- Délibération n°2021- 044 approbation du prix de l'assainissement (2021) (part communale)

Lors de sa séance du 11 avril 2019, le conseil avait voté pour un maintien du tarif (parties fixe et variable) 2019 par rapport à 2018. De même, lors du conseil du 2 juillet 2020, le conseil avait délibéré pour 2020 sur le maintien inchangé du tarif 2019.

Le conseil doit délibérer pour le tarif 2021.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le tarif 2021 inchangé (part communale) par rapport au tarif 2020 du service public de l'assainissement soit **1.2791 €/m3**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

13 – Délibération n°2021- 045 budget annexe assainissement : affectation des résultats du compte administratif 2020

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat 2020 (budget assainissement), issu du compte administratif voté par le conseil municipal le 11 mars 2021.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **61 908.51 €** dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement	:	61 908.51 €
Section d'investissement	:	0 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après présentation et examen du dossier,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice du compte administratif 2020 du budget assainissement de la commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement	:	61 908.51 €
Section d'investissement	:	0 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire,
G. PEGUET**

14 – Délibération n°2021- 046 budget annexe assainissement : approbation du budget 2021

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2021 (un exemplaire étant remis à chaque conseiller) :

Section de fonctionnement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **306 909 €**. La répartition est la suivante :

DEPENSES

Dépenses de l'exercice	306 909 €
Dont, dotations aux amortissements	196 000 €
Dont, virement prévisionnel à la section d'investissement	42 908.51 €

RECETTES

Recettes de l'exercice	306 909 €
Excédent de résultat reporté	61 908.51€
Dont compte 70 : vente de produits	206 000.49 €
Dont compte 77 : produits exceptionnels	39 000 €

Section d'investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **600 968 €**. La répartition est présentée par Monsieur le Maire dont :

DEPENSES

Dépenses de l'exercice	600 968 €
Dont compte 13 : subventions d'investissement	39 000 €
Dont compte 16 : emprunts et dettes	80 000.26 €
Dont compte 21 : immobilisations corporelles	82 913.92 €
Dont compte 23 : immobilisations en cours	399 053.82 €

RECETTES

Recettes de l'exercice	600 968 €
Dont excédent antérieur reporté	310 859.30 €
Dont compte 13 : subventions	48 000.00 €
Dont compte 23 : installations techniques	3 200.19 €
Dont compte 28 : amortissements	196 000.00 €
Dont autofinancement complémentaire	42 908.51 €

Mme Esther ALTENA quitte la salle et donne pouvoir à M. CONSTANTIN.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 5 abstentions (Mme Esther
ALTENA, MM. Cédric BUFFET, Henri CHARLES, Alain CONSTANTIN, Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du budget assainissement de la commune pour 2021, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de fonctionnement : **306 909 €**

Section d'investissement : **600 968 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

15 – Délibération n°2021- 047 Projet de vente « maison Lison »

VENTE A M. JOCELYN GOUBERT (FROMAGERIE DES PERRIERES) DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION G, NUMERO 2266, SUR LAQUELLE EST EDIFIEE LA MAISON DITE « LISON »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, depuis le 22/11/2012, la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section G, numéro 2266, d'une surface de 134 m², située au 26 place du Quart d'Avaz, et sur laquelle figure une maison à usage d'habitation.

Cette maison date de 1830 appartenait antérieurement, notamment, aux conjoints LISON.

Il s'agit d'une maison mitoyenne comportant deux niveaux et un grenier non aménagé. Elle est située dans le centre historique de la ville. Elle comprend une cuisine, des toilettes, une salle de bains, deux chambres et une salle à manger. Elle ne comporte pas de jardin et se situe dans le tournant d'une route sur ses trois côtés. La surface approximative est de 54 m² hors combles et caves. Cette maison nécessite d'être rénovée.

La fromagerie des Perrières a fait part de son intérêt pour acquérir cette maison, afin d'y installer un magasin de vente de fromages.

Le montant estimé par le service des domaines est de 120.000 €. Il lui a été proposé d'acquérir le bien pour un prix de 100.000 €

Mme Marise FAREZ questionne Monsieur le Maire sur les raisons ayant amené la collectivité à proposer un prix de vente de 100 000 € et non de 120 000 €.

Monsieur le Maire répond que le bien a été acquis en 2012 pour un montant de 100 000 € et que des travaux importants de rénovation sont à réaliser.

Il a été convenu que tous les frais d'acte seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section G, numéro 2266, d'une surface de 134 m², à la fromagerie des Perrières, et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section G, numéro 2266, d'une surface de 134 m² et de l'habitation présente, à Monsieur Jocelyn GOUBERT (fromagerie des Perrières) ou à sa société, à un prix de vente fixée à 100 000 € pour installation un commerce de vente de fromages et d'un appartement pour le logement du personnel du commerce.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tous documents et actes se rapportant à la cession de cette parcelle.
- **DIT** que tous les frais d'actes seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

**A Tanninges, le
Le maire,
Gilles PEGUET**

16– Délibération n°2021- 048 accord-cadre multi-attributaire à bons de commandes (petits travaux de voirie et réseaux) : proposition d’attribution par la commission de choix

Suite à la consultation émise en décembre 2020, pour remise des offres avant le 26/1/2021, 4 offres ont été retenues, et après avis de la commission de choix, des négociations ont été menées avec les 4 candidats le 11/03/2021

Après présentation du rapport d’analyse « après négociation » et sur avis de la commission de choix, il est proposé au conseil d’attribuer cet accord-cadre à bons de commande pour une durée de 3 ans (1+1+1) : lot n°1 terrassement-réseaux-Petits travaux d’enrobés, lot N°2 maçonnerie-trottoirs-signalétique, lot n°3 locations engins avec ou sans chauffeur.

**Entendu l’exposé de Monsieur René AMOUDRUZ, adjoint,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité**

- **APPROUVE** l’attribution du marché lot N°1 terrassements-VRD-réseaux humides (accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire) au candidat Ets MELITO (rang 1) et au candidat DEFFAYET (rang 2) la répartition du marché étant définie dans la mise au point du marché avant signature de l’acte d’engagement soit 60% pour l’attributaire de rang 1 et 40 % pour l’attributaire de rang 2.

**Entendu l’exposé de Monsieur René AMOUDRUZ, adjoint,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (M. Alain CONSTANTIN)**

- **APPROUVE** l’attribution du marché lot N°2 petites maçonneries (accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire) au candidat Ets DEFFAYET (rang 1) et au candidat MELITO (rang 2), la répartition du marché étant définie dans la mise au point du marché avant signature de l’acte d’engagement soit 60% pour l’attributaire de rang 1 et 40 % pour l’attributaire de rang 2.

**Entendu l’exposé de Monsieur René AMOUDRUZ, adjoint,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité**

- **APPROUVE** l’attribution du marché lot N°3 locations avec et sans chauffeur (accord-cadre à bons de commandes multi-attributaire) au candidat Ets DEFFAYET (rang 1) et au candidat MELITO (rang 2), la répartition du marché étant définie dans la mise au point du marché avant signature de l’acte d’engagement soit 60% pour l’attributaire de rang 1 et 40 % pour l’attributaire de rang 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’application de cette décision.

**A Taninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

17 – Délibération n°2021- 049 approbation d'une demande de subvention au conseil départemental (CDAS 2021) : voirie (enrobés), portes-antipaniques (écoles), travaux (wc Chevaly)

Suite au courrier du département reçu en mairie le 5 mars 2021, les demandes de subventions au titre du CDAS 2021 sont à envoyer avant le 12 avril 2021 ; 3 projets sont proposés : enrobés-voirie (50 k€ environ), porte-antipaniques (écoles) 14 k€, travaux Chevaly 25 k € environ (hors travaux en régie).

Le département ne subventionne pas l'acquisition de véhicules.

Le taux de subvention se situe entre 20% et 30%.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande de subvention au département (CDAS 2021) pour les 3 projets suivants : travaux de voirie (enrobés 80 K€ environ), Travaux des WC de Chevaly (25 K€ environ), fournitures et pose de portes-antipaniques aux écoles (14 K€ environ)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

18 – Délibération n°2021- 050 approbation d'une demande de subvention leader : sentier balcon touristique et patrimoniale du Brion

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (revitalisation du centre-bourg), nous avons échangé avec la 2CCAM concernant les possibilités de financement du FEADER relative au projet 2022 de réalisation d'un sentier balcon touristique et patrimonial au-dessus du centre-bourg.

La 2CCAM nous propose de valider cette demande de subvention comme suit :

DEPENSES RETENUES		RECETTES EFFECTIVES		
Objet	Montant HT	Financeurs	Montant HT	taux
Sourcing Marché Public :		FEADER	46 681,60 €	76 %
- Devis Champs des Cimes	63 850 €	CD 74 (cofinancement public national)	8 843 €	
- Devis Carrier	2 300 €	appelant du Feader		
- Devis Pic Bois	11 689 €	commune de Tanninges (Top-up)	3 611,24	
		Autofinancement commune de Tanninges	18 703,16	24 %
Total	77 839 €	Total	77 839 €	100 %

Par la suite et selon la décision des élus, ce projet sera complété et précisé ; parmi les hypothèses, il pourrait être jalonné tout au long du parcours (200 ml) avec des agrées sportifs, du mobilier (bancs,...), des QR codes renvoyant à 7 ou 8 vidéos (histoire et patrimoine,...)

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande de subvention au Leader pour le projet détaillé ci-dessus (plan de financement)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

19 – Délibération n°2021- 051 approbation d'une demande de subvention a la région (programme bonus relance) : travaux MJC

Dans le cadre du programme Petites Villes de demain (revitalisation du centre-bourg), nous avons échangé avec la région concernant les possibilités de financement de la région (programme Bonus Relance) relative au projet 2021 de travaux à la MJC.

La région nous propose de valider cette demande de subvention comme suit, étant précisé par la région que le montant maximum est de 100 000 € pour le programme Bonus Relance, et que le solde (77 190 €) pourra être soumis à d'autres programmes de financement :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Travaux MJC (tous niveaux sauf le RDC), dont bibliothèque/EPN 42 000 € et logement 15 000 € - Phase APD	350 500 €	Subvention région Auvergne-Rhône-Alpes (programme Bonus Relance + autres programmes)	30%	177190 €
Travaux MJC (tous niveaux sauf le RDC), dont bibliothèque 26 000 € - compléments phase APD depuis phase ESQ	43 500 €	Département (logement principal)	4%	22 000 €
Travaux MJC (tous niveaux sauf le RDC) – OPTIONS dont 38000 € Logement	143 500 €	Département (création EPN et agrandissement bibliothèque principal) – CDAS 2021	2%	11 894 €
Maitrise d'œuvre	50 134 €	Etat DETR	12%	72 000 €
Contrôle technique et CSPS	5 350 €	Autofinancement de la commune	52%	309 400 €
TOTAL	592 484 €	TOTAL		592 484 €

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande de subvention à la région (programme Bonus Relance et autres) pour le projet détaillé ci-dessus (plan de financement)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

20 – Délibération n°2021- 052 groupement de commande CCMG (voiries et signalétique) : approbation de la convention (coordination par la CCMG)

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries à souscrire par les personnes publiques du territoire, de permettre la réalisation d'économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la communauté de communes des montagnes du Giffre et ses communes membres avait déjà en 2015 et 2018 conclu un marché dans le cadre d'un groupement de commandes.

La communauté de commune des montagnes du Giffre et les 8 communes membres souhaitent à nouveau établir une convention de groupement de commandes dont la durée est fixée à Juin 2025 (date limite de validité de la convention).

Il est proposé que la CCMG soit le coordonnateur du groupement, la CCMG étant accompagné par le bureau d'études INFRAROUTE. A cet effet, c'est la CCMG qui publiera les consultations, répondra aux questions techniques sur la plateforme dédiée, et pilotera les réunions d'analyses des offres et de propositions de choix.

Ce marché pourra être utilisé autant sur le domaine public routier communal ou intercommunal que sur le domaine privé communal ou intercommunal.

Il se décompose en 2 lots :

Lot n°1 : petits entretiens et travaux de voirie et de revêtement (hors grosses opérations) (travaux réalisables à partir de janvier 2022)

Lot n°2 : signalisation horizontale (travaux réalisables à partir de janvier 2022)

Chaque commune a la possibilité d'adhérer au nombre de lots souhaités.

Il est donc proposé d'établir une convention entre les parties intéressées pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de groupement de commande tel que détaillé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 25 mars 2021
Le maire, Gilles PEGUET**

Informations et questions diverses

- **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 13 ET 20 JUIN 2021 : TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DISPONIBILITES (ASSESEURS) (EXPLICATIFS AU CONSEIL DU 20 MAI)**
Les disponibilités des élus sont recensées dans ce tableau (diffusé par la suite par le cabinet numérique)
La responsable communale (agent) des élections sera présente au conseil du 20 mai pour explications pratiques si ces élections de juin sont maintenues
- **PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN – REUNION DU 22 MARS 2021**
Monsieur le Maire informe les conseillers des 5 axes stratégiques déjà mentionnés dans le PV de la séance du 11 mars 2021 et la commission du 27 avril 19h ayant pour objectif de compléter et de corriger avec la CCMG le projet de convention d'adhésion à envoyer à la DDT en juin 2021.
Sur cette base, que l'annonce d'offre d'emploi du chef de projet sera à rédiger.
- **POINT CCMG (MJC, MAISON FUNERAIRE,...)**
Les orientations budgétaires 2021 de la CCMG : le ROB 2021 de la CCMG est transmis aux conseillers via le cabinet numérique. La CCMG vote son budget 2021 le 7 avril 2021.
Mme Rachel ROBLES transmet par ailleurs un point sur les évolutions des services de l'intercommunalité ; en particulier la CCMG a décidé de ne pas prendre la compétence mobilité
- **PLANNING ET RAPPELS (COMMISSIONS, CONSEILS)**
Monsieur le Maire rappelle quelques dates déjà planifiées

- **DEMARCHE DU DOCUMENT UNIQUE : POINT DU 15/03/2021 AVEC LE CDG**
Démarche réglementaire obligatoire depuis 2010, et comme chaque année auprès du conseil, une information est présentée concernant le recensement des risques (conditions de travail des agents communaux) et les actions mises en place (prévention et réduction des risques). Le DGS indique que le transfert des agents espaces verts au centre technique de CHESSIN a permis de réduire significativement les risques liés au bâtiment BOHLY.

- **CRISE SANITAIRE (NOUVELLES INSTRUCTIONS PREFECTORALES) ET POINT SUR LA STATION DE PRAZ DE LYS-SOMMAND**
Mme Rachel ROBLES transmet un point sur les évolutions de la crise sanitaire (taux d'incidence en Haute Savoie, saturation des hôpitaux locaux, vaccinations, ...).
M. André Pollet-Villard transmet à chaque conseiller un document de synthèse sur un pré-bilan (hiver 2020/2021) relative aux finances et aux activités gérées par la SPL La Ramaz.

- **AUTRES POINTS :**
Inauguration fibre optique : M. Henri CHARLES constate que tous les conseillers n'ont pas été informés de cet évènement et il en exprime la surprise et le regret.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30